

Conditions générales d'utilisation des centres de jeunesse du SNJ

Domaine d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute demande de réservation d'activité, de nuitée, de repas ou de locaux auprès des centres de jeunesse du Service National de la Jeunesse.

Réservation

Les infrastructures des centres de jeunesse sont en premier lieu mises à disposition des jeunes : elles sont à disposition des écoles, lycées et organisations de jeunesse et des acteurs du secteur jeunesse. Elles peuvent être mises à disposition d'organisations qui ne font pas partie du secteur jeunesse pour autant que la location se fasse dans le cadre d'une activité incluant des enfants ou des jeunes. Le SNJ se réserve le droit de refuser des locations pour activités avec des jeunes pendant lesquelles des atteintes aux Droits de l'homme pourraient avoir lieu. Toute location à titre privé est exclue.

La réservation des activités se fait par le biais du site web du centre respectif.

La réservation des repas, nuitées et salles de formation se fait par le site web pour les centres Marienthal et Hollenfels et directement auprès de l'Auberge de Jeunesse pour la base nautique de Lultzhausen.

La réservation des centres de rencontre Erpeldange, Larochette et Weicherdange se fait par courriel sur erpeldange@snj.lu ; weicherdange@snj.lu ou bien larochette@snj.lu.

Tarifs

L'utilisation de l'infrastructure et des services offerts dans les centres de jeunesse est payante.

Une liste des prix est disponible sur les sites web des centres de jeunesse.

Les locations de salles sont gratuites pour les services du SNJ et du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les locations de salles faites par des ministères (non MENJE), ou associations conventionnées avec le MENJE sont facturées à 50% des montants.

Les tarifs indiqués sur le site web sont en euros avec toute taxe et tous frais compris.

Tous les prix et tarifs mentionnés sont donnés à titre d'information et peuvent être sujets à modification.

Confirmation et contrat de réservation

La réservation des activités et salles de formation n'est valable qu'à la réception de la confirmation écrite transmise par courriel ou courrier postal.

Pour la réservation de séjours avec nuitées dans les centres Hollenfels et Marienthal, un contrat de réservation sera établi entre le centre de jeunesse respectif et le contractant.



**Service National
de la Jeunesse**

Le contrat de réservation sera envoyé au responsable du groupe par courriel. Il devra être retourné dûment rempli et signé au secrétariat soit par courriel sur secretariat.marienthal@snj.lu ou par voie postale à l'adresse :

Centre de jeunesse Marienthal,
rue de Keispelt
L-7411 Marienthal

dans un délai de cinq jours ouvrables avant sa date d'exécution.

Facturation et paiement

Le solde dû devra être réglé par virement bancaire sur le compte :

CCPL IBAN: LU77 1111 2568 0647 0000

Titulaire: Trésorerie de l'Etat SEGS

du Service National de la jeunesse, dans un délai de 30 jours dès réception de la facture.

Modification de la réservation et conditions d'annulation

Tout changement de réservation ou annulation est à communiquer dans les meilleurs délais au centre en question, soit au secrétariat (Marienthal et Hollenfels) soit au responsable d'activité (Base nautique).

Annulation par l'utilisateur :

En cas d'annulation l'utilisateur doit respecter un délai d'au moins de 72h pour l'annulation des activités, nuitées et repas.

Le non-respect de ces délais peut déboucher sur la facturation du montant total des prestations réservées.

Annulation par le prestataire :

Le prestataire se réserve tout droit d'annuler, de modifier ou de changer une activité pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure. L'utilisateur sera prévenu à l'avance de ces changements.

Restauration

Différentes formules de restauration sont proposées sur les différents sites :

Lultzhausen : Les groupes sont tenus à amener leur propre pique-nique ou bien de réserver leurs repas directement à l'Auberge de jeunesse qui se trouve juste à côté du centre de jeunesse.

Une aire de grillade est à disposition des groupes. Le charbon de bois et tout autre matériel doivent être apportés par l'utilisateur lui-même.

L'aire de grillade doit être réservée par courriel auprès du secrétariat du centre :

joseph.meysembourg@snj.lu

Hollenfels : Les groupes sont tenus à amener leur propre pique-nique ou bien réserver leurs repas ou repas à emporter (Lunch pack) auprès du secrétariat du centre :

secretariat.marienthal@snj.lu.

Marienthal : Un restaurant est à disposition des utilisateurs. De repas sont offerts de 7h30 à 9h00 (petit-déjeuner, juste en combinaison avec une nuitée)



Service National
de la Jeunesse

12h00 à 13h30 (déjeuner)

18h00 à 20h00 (dîner).

La réservation des repas se fait par le biais d'une fiche de repas.

Le nombre définitif de participants aux repas doit être communiqué au secrétariat au moins 48h à l'avance.

Les groupes peuvent commander des repas à emporter dans le restaurant du centre Marienthal. La commande est à adresser au secrétariat du centre.

Pendant les soirées et les weekends les groupes ont la possibilité de se cuisiner leur propre repas à la cuisine pédagogique. Une réservation de la cuisine pédagogique est nécessaire à l'avance.

Les groupes peuvent amener leur propre pique-nique.

Une aire de grillade est à disposition des groupes dans les centres.

Le charbon de bois et tout autre matériel doit être apporté par l'utilisateur lui-même.

Au Marienthal et à Hollenfels : Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire la viande doit être commandée auprès et stockée par le restaurant du centre. Aucun stockage de viande de grillade ne sera assuré par le centre.

L'aire de grillade doit être réservée auprès du secrétariat du centre.

Obligations de l'utilisateur

Le responsable du groupe sont tenus à lire toutes les informations liées aux activités réservées, communiquées ensemble avec la confirmation.

Les participants doivent apporter une tenue adaptée aux activités.

Tout changement du nombre de participants avant et le jour même de l'arrivée doit être communiqué au secrétariat dans les meilleurs délais.

Le responsable du groupe doit informer le responsable de l'activité à l'avance sur la situation physique (handicap, opération, maladie, allergie,...) des participants.

L'utilisateur est prié de trier les déchets. Des poubelles spécifiques pour papier, déchets ménagers et déchets recyclables (Valorlux) se trouvent sur le site.

Responsabilité

Tout groupe doit être accompagné par au moins un responsable par 16 élèves. Ce dernier doit assurer la discipline de son groupe pendant la durée entière de son séjour au centre de jeunesse. Cette responsabilité s'applique aussi aux différentes activités, auxquelles le responsable est prié de participer. L'encadrement de la pause de midi se fait également par le(s) responsable(s) de groupe.

En cas de non-respect des consignes, la personne en charge peut refuser de poursuivre l'activité.



**Service National
de la Jeunesse**

Des casiers sécurisés sont mis à disposition des utilisateurs pour ranger les objets de valeur. Le SNJ décline toute responsabilité en cas de vol.

Fiche d'hébergement et protection des données personnelles

Le SNJ est obligé de collecter les données personnelles des responsables de groupes ainsi que le nombre de personnes hébergées dans les centres de jeunesse et de transmettre ces informations à la Police grand-ducale et au STATEC.

Ces données seront traitées de façon strictement confidentielle.

Stationnement

Le stationnement sur les sites des centres est interdit. L'accès ponctuel peut être autorisé pour le déchargement de matériel.

Animaux

Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et pour assurer le bien-être et la santé nos animaux de ferme (Centre Marienthal), il est interdit aux visiteurs d'emmener des animaux le site.

Sécurité et dégradation

L'utilisateur doit respecter les consignes valables pour le site en question. A la demande de la direction, l'utilisateur doit fournir la preuve qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile.

Il est strictement interdit d'allumer un feu en dehors des emplacements spécifiquement autorisés. Le feu doit obligatoirement être surveillé à tout moment et être correctement éteint.

Une visite des lieux se fera avant et après toute manifestation pour constater les dégradations éventuelles. Les dégradations constatées sont à la charge de l'utilisateur ceci vaut également pour le matériel mis à disposition lors des activités.

Il est interdit de fumer dans le bâtiment et de cuisiner et manger dans les chambres.

L'affichage sur les murs est interdit. Le marquage et l'affichage sur les portes et fenêtres est exceptionnellement et ponctuellement possible dans le cadre de projets ou activités, mais ne peut se faire qu'avec le ruban adhésif fourni/autorisé par le secrétariat.

Droit à l'image

Le Service National de la Jeunesse se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités organisées dans les centres de jeunesse et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Changement des termes et conditions générales

Les termes et conditions pouvant être modifiés à tout moment, le client est invité à les consulter avant chaque nouvelle réservation.